

Procès-Verbal

Conseil Régional – 17 mars 2021

Consultation et vote par email

Membres consultés puis appelés au vote

Conseil Régional d'Anjou soit :

Membres du Bureau

Membres du CA

Membres de la CRED

Présidents de Club

Rédaction Procès-Verbal : Anne Loriquer, secrétaire du Comité

En raison de la situation sanitaire liée à la Covid 19 et selon l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 qui prévoit expressément des dispositions exceptionnelles visant les personnes morales dont les associations (Art 1 .10), et ces dispositions visent tant la tenue des Assemblées Générales (Art 2 à 7) que les délibérations des organes collégiaux d'administration, de surveillance et de direction (Art 8 et 9) ; La consultation écrite des organes collégiaux est prorogée jusqu'au 1er avril 2021 par une ordonnance N° 2020-1497 du 2 décembre 2020. En outre, selon les statuts de notre association qui ne prévoient aucune disposition particulière quant aux modalités de réunion, de consultation et de vote, sauf aux articles 14 (assemblée électorale) et 24 (vote de défiance), le Bureau a décidé d'organiser ce Conseil Régional de manière consultative par mail.

ORDRE DU JOUR

- I. Validation du dernier compte-rendu
- II. Tour des clubs et nouveaux Présidents
- III. Evolution de la CRED
- IV. Relation avec la Fédération
- V. Point sur l'animation pédagogique
- VI. Point sur le secteur « Jeunesse »
- VII. Point sur les finances du Comité
- VIII. Point sur le litige prud'homal
- IX. Application des statuts votés le 26/09/2020
- X. Préparation des élections du Conseil d'Administration et de la CRED
- XI. Enquête sur les clubs
- XII. Enquête concernant les mesures à prendre vis-à-vis des non licenciés.
- XIII. Questions diverses > Classement/Compétitions/Règles d'éthique/Questions reçues
- XIV. Vote sur le rapport présenté au Conseil Régional

I. VALIDATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Le Procès-Verbal du Conseil Régional d'août/septembre 2020 est joint à ce rapport ([Annexe 1](#))

II. TOUR DES CLUBS ET NOUVEAUX PRESIDENTS

Nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous les présidents suivants :

- LEFEBVRE Bernard du club du Pouliguen
- RIFLET Yves du club de Chateaubriand
- PAULMIER Jean Gustave du club de Mayenne
- FLEURY Nicole du club de Vigneux

III. EVOLUTION DE LA CRED

Michel Guillois, Président de la CRED m'a informé de la démission de Mr Crébassa, vice-Président de la CRED par mail du 12 novembre 2020.

IV. RELATION AVEC LA FEDERATION

Depuis notre dernière Assemblée, de nouvelles élections ont porté à la Présidence Franck Riehm ainsi que 11 autres membres du Comité Directeur.

Suite à cette élection, le Conseil Fédéral n'a pas pu se tenir en présentiel, mais deux réunions ont eu lieu les 26 novembre 2020 et le 18 janvier 2021.

Lors de la réunion du 26 novembre, il a été décidé de surseoir à l'organisation des compétitions 2020/2021, de modifier le règlement intérieur, de modifier le règlement disciplinaire pour l'étendre aux compétitions en ligne, de lancer des tournois de solidarité sur BBO et le lancement de tournois sur Real Bridge

Lors de la réunion du 18 janvier, la tarification des tournois Real Bridge a été adoptée et une actualisation budgétaire pour 2020/2021 et les exercices suivants a été présentée. Les différentes hypothèses se traduisent en hypothèse de base par un déficit de 1 475 000€ à fin juin 2021 et à 3 millions en cumulé sur les 3 exercices. Le cash-flow serait négatif de 685 000€ sur 2020/2021 et positif de 400 000€ sur 3 ans en cumul.

Concernant l'attribution de PE dans les tournois BBO ou Real Bridge, il a été acté que les non licenciés au 30 juin 2021 ne seraient pas crédités.

La réforme du classement votée en 2018 sera suspendue, le classement à juin 2019 serait maintenu jusqu'au 30 juin 2021 et une étude sera conduite pour trouver une compensation par Comité et par joueur pour les compétitions qui n'auront pu se dérouler.

V. POINT SUR L'ANIMATION PEDAGOGIQUE

Rien à signaler compte-tenu des circonstances cependant, nous tenons à remercier les bénévoles qui ont tenu à poursuivre l'enseignement auprès de leurs élèves.

VI. POINT SUR LE SECTEUR « JEUNESSE »

Il est bien évident que la situation sanitaire a perturbé le fonctionnement du bridge chez les jeunes autant que chez les adultes.

Le Comité a effectué une relance des initiateurs en septembre 2020 pour leur demander de garder le contact avec les collègues faute de pouvoir agir sur place et de conserver un lien par internet avec les jeunes les plus motivés.

Un questionnaire a été envoyé en octobre 2020 pour faire un point sur la situation. Il en ressort que seul Nantes a réussi à démarrer dans deux collèges privés, les Ponts de Cé ont également débuté la saison. Aucune action en cours à Laval, Avrillé et Angers. Le Mans n'est pas en contact avec les collègues mais organise des formations dans le club.

L'ABC a organisé un stage les 27 et 28 octobre 2020 réunissant 16 jeunes (Le Mans, Angers et Nantes) et 4 moniteurs. Ce stage, en présentiel, s'est bien déroulé juste avant le 2^{ème} confinement de novembre.

Depuis la situation s'est figée, seules des actions ponctuelles avec internet ont pu être mise en place à Nantes pour l'essentiel. Nantes a continué des cours avec 11 cadets, ils ont participé au tournoi cadet de Lyon.

Le Comité a envisagé un stage fin décembre 2020 sur BBO animé par Pierre Bédouet et Vincent Gallais. Il a été annulé faute de participants.

Suite à la demande de Jean-Yves Grand, la FFB a mis en place la possibilité d'organiser des tournois gratuits sur Realbridge réservés aux cadets licenciés. Ces tournois peuvent être créés sous l'entité « Jeunesse du Comité ».

Il est évident qu'il y aura un très gros travail de reconstruction du réseau « jeunes » à la fin de cette épidémie. Ce sera sans doute le cas pour l'ensemble du bridge mais nous avons appris pendant cette période à former et jouer au bridge sur internet, ce qui est un plus dans la population des jeunes.

Jean-François DUPIC
Délégué jeunesse Comité Anjou

VII. POINT SUR LES FINANCES DU COMITE

COMPTE DE RÉSULTAT - 28/02/2021					
Charges	situation 30/06/20 12 mois	situation 28/02/21 8 mois	Produits	situation 30/06/20 12 mois	situation 28/02/21 8 mois
Licences + cot clubs	67 871	47 013	Licences + cot clubs	108 398	76 253
Engagements compets	55 503	0	Engagements compets	154 353	1 200
Indemnités clubs et arbitres	58 909	550	Divers	14 478	15 600
Charges diverses	43 214	21 150	Reversement BBO -RB		2 346
Charges sociales	39 493	19 651			
Scolaires	11 290	400			
Dot provisions	3 000	7 000			
Dépreciation					
			PERTE EXERCICE	2 051	365
TOTAL	279 280	95 764	TOTAL	279 280	95 764

BILAN - 28/02/2021					
Actif	situation 30/06/20 12 mois	situation 28/02/21 8 mois	Passif	situation 30/06/20 12 mois	situation 28/02/21 8 mois
Actif immobilisé (net)	0	1 190	Réserves	159 313	159 313
Créances clubs et divers	3 636	12 332	Provisions pour risques	30 616	29 032
Trésorerie	187 722	179 953	Dettes fiscales et sociales	3 031	1 400
Charges constatées d'avance	5 051	5 051	Charges à payer	3 449	2 146
			Prov pour depreciation		7 000
PERTE EXERCICE		365			
TOTAL	196 409	198 891	TOTAL	196 409	198 891

- La situation comptable au 28/02/2021 (8 mois d'exercice) fait ressortir un résultat d'exploitation proche de l'équilibre.
- Le solde de trésorerie est de 179 953€ (169 000€ en compte sur livret).
- Nous avons 12 332€ de créances clubs. Ce sont les licences encaissées par les clubs et non reversées au Comité. Toutes les licences actives ont été réglées à la FFB (16.5€ par licencié).
- A ce jour, nous avons encaissé 2 346€ de reversement BBO et Real Bridge.
- Notre assistante, Anne, est en activité partielle à 50%. Nous bénéficions d'un reversement d'une partie des charges (4 007€). Cela nous permet de lui maintenir l'intégralité de son salaire.
- J'ai fait une demande d'aide au fonds gouvernemental de solidarité COVID au titre d'une baisse d'activité de 88% pour le mois de novembre. Nous avons obtenu 10 000€ fin décembre (comptabilisé en Produits divers dans le compte de résultat).
- J'ai effectué la même demande au titre du mois de janvier 2021. Le mois de référence étant janvier 2019 nous avons subi une baisse de 90%.

En conclusion, grâce aux différentes aides gouvernementales, le Comité conserve une situation financière saine.

- Et voici un compte de résultat prévisionnel au 30/06/2021

COMPTE DE RESULTAT avec PREVISIONNEL - 30/06/2021							
Charges	situation 30/06/20 12 mois	situation 28/02/21 8 mois	prevision 30/06/21 12 mois	Produits	situation 30/06/20 12 mois	situation 28/02/21 8 mois	prev 30/06/21 12 mois
Licences + cot clubs	67 871	47 013	47 013	Licences + cot clubs	108 398	76 253	76 253
Engagements compets	55 503	0	0	Engagements compets	154 353	1 200	1 200
mnités clubs et arbitres	58 909	550	1 480	Divers	14 478	15 600	15 600
Charges diverses	43 214	21 150	28 150	Reversement BBO -RB		2 346	6 500
Charges sociales	39 493	19 651	31 800				
Scolaires	11 290	400	400				
Dot provisions	3 000	7 000	10 000				
Dépreciation							
				PERTE EXERCICE	2 051	365	19 290
TOTAL	279 280	95 764	118 843	TOTAL	279 280	95 764	118 843

Hypothese de refus de l'obtention d'une aide gouvernementale

Béatrice Graton, Trésorière

VIII. POINT SUR LE LITIGE PRUD'HOMAL

L'audience de plaidoirie s'est tenue le 4 février et le délibéré a été fixé au 1^{er} avril

IX. APPLICATION DES STATUTS VOTES LE 26/09/2020

Nous tenons le dernier Conseil Régional puisque les Statuts prévoient la désignation d'un Conseil d'Administration de 16 personnes et qui sera élu lors d'une Assemblée Générale qui devrait se tenir à la fin de septembre 2021.

X. PREPARATION DES ELECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA CRED

Si l'Assemblée devait se tenir le jeudi 30 septembre, et en application des articles 6, 7.4, 8.2 et 8.3 des Statuts et 8.3 du Règlement Intérieur, l'appel à candidature devra être lancé au plus tard le 30 juillet et les candidatures parvenues au siège du Comité au plus tard le 30 août.

Rappel sur le renouvellement des instances ([Annexe 2](#))

XI. ENQUETE SUR LES CLUBS

Nous devons en premier lieu retenir le succès de cette opération qui avait pour objectif de mieux connaître nos clubs quant aux moyens dont ils disposent. En effet, les clubs ont répondu et un entretien systématique a eu lieu avec un membre du Bureau.

Bilan ([Annexe 3](#))

XII. ENQUETE CONCERNANT LES MESURES A PRENDRE VIS-A-VIS DES NON LICENCIES.

Nous avons reçu 21 réponses.

Il en résulte les constats suivants :

- La plupart des clubs n'ont pas reçu de revendication de leurs licenciés.
- Une très grande majorité approuve que les non licenciés ne se voient pas attribuer les PE gagnés pendant cette dernière saison.
- Une assez grande majorité souhaite que les non licenciés soient pénalisés dans leur classement intervenant au 1er juillet 2021 mais certains souhaitent éviter la stigmatisation de ceux-ci et appellent à des mesures d'accompagnement pour leur réinscription en 2021/2022.
- Une petite majorité souhaite que les non licenciés paient un droit d'inscription majoré de 2€ au profit du club organisateur, mais les mêmes remarques qu'au point précédent sont faites.
- La plupart des clubs interrogés souhaitent que toutes les mesures décidées par la Fédération soient communiquées avant le 15 mars par mails individuels aux licenciés inscrits au 30 juin 2019.

XIII. QUESTIONS DIVERSES

1. Classement

Les principes du classement sont repris dans la note de la FFB ci jointe ([Annexe 4](#))

Il se trouve que le Comité d'Anjou sert d'exemple, donc il est assez simple de se faire une opinion sur le principe du calcul, qui sera fait à fin juin 2021 pour le classement applicable dès le début de la prochaine saison 2021-2022.

Nous avons défendu ce principe dès l'arrêt des compétitions en mars 2020.

2. Compétitions à venir (en ligne sur RealBridge et/ou BBO)

L'accès est réservé aux joueurs à jour de la licence 2020-2021 et membres du Comité

Bien évidemment il est encore temps de prendre sa licence !!

CAMERA et MICRO obligatoires

Une communication vous a été envoyée le 15 mars.

Compétitions fédérales 20-21

Elles ont pris le nom de E-trophées, par série avec une phase initiale au niveau du comité.

Compétitions de Comité

- Challenge de l'Anjou 2019-2020

Il sera complété par la phase KO de la coupe des Pays de Loire, dont les matchs seront joués sur RealBridge dès que les matchs par 4 y seront possibles (à priori vers le 15 avril).

Bien évidemment le tableau repartira de l'état où il se trouvait, c'est-à-dire sans prendre en compte les forfaits causés par le risque de jouer en présentiel. En revanche les matchs déjà joués sont pris en compte.

Ce challenge de l'Anjou 2019-2020 sera récompensé de la totalité des PP et PE disponibles (équivalent à une saison normale), avec quelques adaptations (réductions) concernant le nombre de tournois joués pour qu'un joueur soit classé.

- Trophée Pierre Leuret (TPL) 2020-2021

Il sera joué entre fin mars et fin juin, suivant le règlement disponible sur le site du Comité d'Anjou et communiqué par mail le 15 mars.

Compétition par paires.

Il sera richement doté de PE et PP.

Calendrier et Règlement en [Annexe 5 et 6](#)

3. Rappel des règles d'éthique

Les règles édictées par la FFB dans la note jointe ([Annexe 7](#)) seront appliquées dans toutes les compétitions, fédérales ou de comités. Le document est également disponible sur le site du Comité (page d'accueil ou rubrique compétitions).

4. Questions reçues

- Q° De S. Brevet (BCRR)

"Quand va-t-on stopper l'attribution de PE aux joueurs qui n'ont pas renouvelé leur licence 2020/2021? J'espère que les PE qu'ils ont gagnés lors des tournois en ligne seront annulés."

Réponse de JP Noury

La suggestion de ne pas attribuer de PE aux non licenciés a été faite par mes soins et par écrit dès le début de janvier.

Après avoir entériné cette proposition lors du Conseil Fédéral du 18 janvier 2021, la Fédération nous a annoncé lors d'une réunion informelle de tous les Présidents de Comité le 1er mars qu'elle envisageait de revenir sur cette décision. J'ai demandé et obtenu qu'un document assorti des hypothèses possibles nous soit soumis pour vote lors du prochain Conseil Fédéral.

XIV. VOTE SUR LE RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL RÉGIONAL

Le 17 mars 2021, le rapport, présenté ci-dessus, a été envoyé par email au Conseil Régional. Ce dernier devait se prononcer sur l'approbation du dernier Procès-Verbal puis nous faire part de ses éventuels commentaires quant au rapport.

Voici les résultats de la consultation et du vote :

Angers, le 31/03/2021

RESULTAT VOTE

Réf. art. 13 et 14 des Statuts

Dépouillement effectué le 31 mars 2021 par Anne Loriquer à partir des coupon-réponses reçus

Conseil Régional d'Anjou = 63 membres (quorum : 32 membres minimum présents ou représentés)

Membres ayant voté = 36, quorum atteint

Total nombres de voix = 517

Total voix exprimées = 326

Total voix non exprimées = 191

Abstention = 36.9%

☞ **Le Conseil Régional approuve-t-il le Procès-Verbal du Conseil Régional d'août/sept. 2020 ?**

Pour **325/326 = 99.7% des votes exprimés**

Nul 1/326 = 0.3% des votes exprimés

Contre 0/326 = 0% des votes exprimés

Abstention 0/326 = 0% des votes exprimés

☞ **Souhaitez-vous vous exprimer sur le rapport qui vous a été présenté ?**

Non **325/326 = 99.7% des votes exprimés**

Nul 1/326 = 0.3% des votes exprimés

Oui 0/326 = 0% des votes exprimés

Abstention 0/326 = 0% des votes exprimés

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Procès-Verbal prend fin

Jean-Paul NOURY, Président

